

DPAA.LMA.GB.11/8/83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

84/C26 du 11/01/84

//) SCOLAIRES n° / MEN-DGAS-DPAA-SP-P1
portant promotion des Inspecteurs de
l'Enseignement Primaire des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo au titre de l'année
1981.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

// LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 62/196/EP-PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 64/165/EP-D du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/EP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 79/154/PCP-CC du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 84/C25 / MEN-DGAS-DPAA-SP-P1-S3 du 11/01/84 portant inscription au tableau d'avancement des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1981 de la République Populaire du Congo;

(/) S E C R E T E :

..../...

ARTICLE 1ER : Les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent; sont promus au 3ème échelon de leur grade au titre de l'année 1981 ACC: néant.-

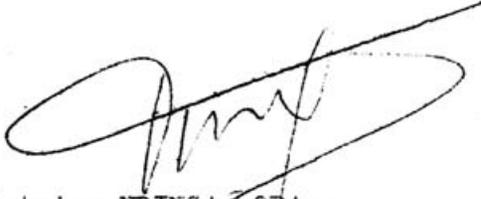
Mme GONGARAD née GAFOUA Geneviève, P/C du 3-12-81 en service à Brazzaville
Mr MOLAMOU Antonin, P/C du 13-7-81 en service à B/ville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

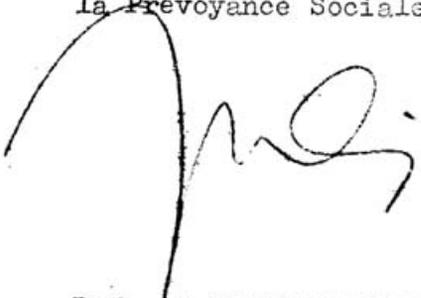
Brazzaville, le II Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA-ORA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itini Ossétoumba LAKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN..... 1
DGAS..... 1
DPAA..... 2
DFP..... 4
DGB..... 1
DCF..... 1
B/SOLDE..... 1
TRESOR..... 1
J.O.R.P.C.... 1
D.gén..... 2

Direct.cent..... 2
Intéressés..... 2
Dossiers..... 4
E/courrier..... 1.-

